

Feuille d'inscription à l'accueil de loisirs mercredis
Après-midi, accueil matin, accueil soir

NOM, PRENOM Et date de naissance de l'enfant	Ecole (cochez l'école de référence)		Classe
	Maternelle		
	Elémentaire (Gabriel Léger)		

ATTENTION :

- ❖ L'accueil « **matin** » ne fonctionnera pas le **jour de la rentrée scolaire**
- ❖ L'accueil « **soir** » reprendra le **jour de la rentrée scolaire**

Planning de fréquentation de l'enfant des APPS

Cochez la ou les case(s) correspondant aux présences de l'enfant

Jours	Préscolaire 6h45 à 8h30	Post scolaire 16h30 à 19h00 (sauf lundi 16h00)
LUNDI		
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI		
VENDREDI		

Planning de fréquentation des mercredis pendant la période scolaire

<u>ALSH de 12h00 à 16h45/17h00</u>	<u>Garderie de 17h00 à 19h00</u>

- Tout changement du planning initial doit faire l'objet d'un courrier ou d'un mail transmis au plus tard la veille avant 10 heures pour les mardis et vendredis. Pour les jeudis : le mardi avant 10 heures et pour les lundis : les vendredis avant 10 heures. Ceci pour les APPS. Attention aux jours fériés.
- Pas de modification pour les mercredis sauf avant le 15 du mois d'avant
- Vous pouvez réserver les vacances par mail ou écrit au moins 15 jours avant le début de celle-ci.
- En cas d'absences des maîtresses, maîtres ou grève, il est impératif de téléphoner à la Maison de l'Enfant si l'enfant ne vient pas, ceci pour des raisons de sécurité. Un avoir sera effectué sous cette condition seulement.

Règlement des factures

La facturation sera donnée 10 à 15 jours avant le début du mois, et celle-ci devra être réglée avant le début du mois en :

Espèces, chèques CESU, chèques vacances.
 Chèque libellé au Trésor Public

Je m'engage à régler avant le 10

DATE et SIGNATURE :